CCI ÎLE DE LA RÉUNION

Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI)

Règlement

Opération ATRIUM – Zac Portail – Saint Leu

Location de toiture pour la pose et l'exploitation de panneaux photovoltaïques

Contact : locations@reunion.cci.fr

Date limite de candidature : 07 Décembre 2026

CCI ÎLE DE LA RÉUNION

Table des matières

1. Contexte de la consultation : *3*

2. Objet de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) : *3*

3. Modalités de candidature : *3*

3.1. Calendrier prévisionnel de la Consultation **3**

3.2. Contenu du dossier de candidature **4**

3.3. Organisation de la visite obligatoire : **5**

3.4. Modalités de remise du dossier du candidat : **5**

3.5. Vérification de la régularité du dossier du candidat : ... Erreur ! Signet non défini.

4. Sélection du candidat *6*

4.1. Organisation et rôle de la commission chargée d'analyser les offres Erreur ! Signet non défini.

4.2. Vérification de la régularité du dossier du candidat Erreur ! Signet non défini.

4.3. Critères de sélection **6**

***4.4.* Attribution de la convention** Erreur ! Signet non défini.

5. Contact *7*

6. Protection des données à caractère personnel *7*

CCI ÎLE DE LA RÉUNION

1. Contexte de la consultation :

Dans le cadre de ses missions d'accompagnement des entreprises réunionnaises, la CCI Réunion a acquis l'opération ATRIUM auprès d'un promoteur privé. L'opération consiste à la réalisation de 18 espaces dédiés aux ateliers, bureaux et entrepôts. Le bâtiment se situe

La surface totale du bâtiment est de 3 500 m².

L'assiette foncière se situe rue de l'Usine au sein de la Zac Portail à Saint-Leu. Les entrepôts sont également accessibles par le chemin des Tamarins. Les références cadastrales sont DC 1698,1699.

2. Objet de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) :

Le présent Appel à Manifestation d'Intérêts concerne la mise en location des toitures pour la pose et l'exploitation de panneaux photovoltaïques.

Les offres devront présentés des solutions techniques adaptées aux toitures et une mise en place conforme aux normes en vigueur.

3. Modalités de candidature :

3.1. Calendrier prévisionnel de la Consultation

- Publication de l'avis de publicité : **Lundi 16 novembre 2026**
- Visite du site : **Libre, les chantiers sont en cours et visible depuis les voiries publiques**
- Date et heures limites de réception des dossiers d'Offre : **Lundi 07 Décembre 2026, (12h00 heure locale).**
- Prise d'effet de la convention : **01 Janvier 2027 (au plus tôt)**

L'avis de publicité relatif à la Consultation est publié dans le journal d'annonce légale : Le Quotidien, édition du 16 novembre 2026 et sur le site internet de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Réunion : https://reunion.cci.fr/.

Le Dossier de Consultation est téléchargeable sur le site internet de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Réunion : https://reunion.cci.fr/

Tout candidat intéressé par la Consultation pourra également demander à la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Réunion l'entièreté du Dossier de Consultation, par courriel à l'adresse mail : locations@reunion.cci.fr.

Les candidats pourront demander par écrit des renseignements complémentaires à la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Réunion jusqu'au **Vendredi 27 Novembre 2026 à 12h**. Ils pourront également faire part à Chambre de Commerce et d'Industrie de la Réunion dans ce délai de toute incohérence ou omission parmi les documents de la Consultation.

Les réponses apportées au candidat demandeur, au plus tard le **Mardi 24 Novembre 2026 à 18h** seront également transmises à l'ensemble des autres candidats, afin de garantir l'égalité de traitement des candidats.

La Chambre de Commerce et d'Industrie de la Réunion pourra apporter par écrit toute modification, clarification ou information, jusqu'au **Mercredi 25 Novembre 2026 à 12h**, sans que les candidats ne puissent s'y opposer et étant précisé que l'ensemble des modifications, clarifications ou informations devront être intégrées dans la réponse des candidats.

La Chambre de Commerce et d'Industrie de la Réunion ne sera pas responsable vis-à-vis des candidats s'il ne reçoit pas la demande pour des raisons techniques.

3.2. Contenu du dossier de candidature

L'Offre du candidat sera entièrement rédigée en langue française.

Le candidat devra produire un dossier complet comprenant les informations et pièces suivantes :

1) Le dossier de présentation

Ce dossier de présentation contient les éléments suivants :

- Une lettre de motivation du candidat ;
- Un dossier de présentation comportant une présentation générale :
 - De l'entreprise candidate (dénomination, capital social, siège social, coordonnées, activités …etc.) ;
 - Du (ou des) représentant(s) légaux, précisant les expériences professionnelles, diplômes et certifications ;
 - De références similaires à la demande du présent AMI.
 - Des assurances de l'entreprise candidate
 - De la solution technique proposées et la puissance de production installée
 - De l'organisation qui sera mise en place pour la pose et le raccordement de la production d'énergie
 - Toutes autres informations jugées utiles par le candidat et susceptibles de démontrer son aptitude à être attributaire de la convention.

2) Les pièces à fournir par les candidats justifiant de leur capacité technique, juridique, économique, financière

- Les attestations, certificats ou justifications attestant de la situation fiscale et sociale régulière du candidat (attestations de vigilance);
- L'attestation sur l'honneur que le candidat est bien en règle au regard des dispositions de l'Article L.5215-1 à 4 du Code du Travail);
- Le chiffre d'affaires hors taxe global de l'entreprise pour les trois dernières années ou les exercices clos si l'entreprise a moins de 3 ans;
- Eventuellement, part du chiffre d'affaires concernant les activités liées au secteur de la restauration, pour les trois dernières années (ou les exercices clos si l'entreprise a moins de 3 ans);
- Le ou les justificatif(s) de l'apport personnel et des garanties financières : les candidats doivent faire valoir et apporter les preuves par tous les moyens de leur capacité financière à réaliser l'opération envisagée.
- Toutes autres documents jugés utiles par le candidat et susceptibles de démontrer son aptitude à être attributaire de la convention d'occupation.

3) Pièces spécifiques à fournir par les candidats

- La copie des statuts à jour, datés et certifiés conformes par le représentant légal du candidat ;
- Un extrait d'inscription au registre du commerce et des sociétés datant de moins d'un mois ;
- Une pièce d'identité du (des) représentant(s) légal(aux) de la personne morale en cours de validité
- Une copie, certifiée conforme, des pouvoirs de la personne représentant le candidat et signataire de la lettre d'offre ferme. Ces pouvoirs doivent permettre au signataire d'engager valablement le candidat, notamment pour la signature de la convention d'occupation.
- Montage juridique de la proposition
- Maintenance des installations (mode d'intervention, fréquence etc…)
- Proposition financière de location

Les candidats sont invités, à leurs frais exclusifs, à procéder ou à faire procéder par leurs conseils aux vérifications et audits d'ordre technique, administratif, juridique, qu'ils jugent opportuns pour faire une offre de location.

En conséquence, les candidats reconnaissent et acceptent qu'en soumettant une offre, ils ont obtenu les informations suffisantes pour faire cette offre sans réserve et sans demande de garantie de leur part, et sous les seules conditions qui sont arrêtées dans les conventions.

Organisation de la visite :

Libre, le chantier est en cours de réalisation et est visible depuis les voiries publiques

Modalités de remise du dossier du candidat :

La date et heure limites de réception des plis (candidature et offre) sont fixées au : **Lundi 07 Décembre 2026 à 12h**.

L'ensemble des pièces constituant le dossier devra :

- Être remis à la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Réunion **par voie électronique**, à l'adresse suivante : locations@reunion.cci.fr.
 Les candidats veilleront à joindre les pièces énumérées dans le présent règlement ou à joindre à leur envoi les liens de téléchargement permettant d'y accéder. La validité du lien de téléchargement sera au minimum de 30 jours.
- **Parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres** indiquées ci-dessus.

Les plis conformes seront examinés à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette Consultation, et au regard des critères définis ci-dessous.

En outre, la Consultation constitue une simple invitation à déposer une Offre.

La Chambre de Commerce et d'Industrie de la Réunion se réserve le droit de n'attribuer de convention à aucune des entreprises candidates.

4. Sélection des offres

La sélection et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes de transparence et d'égalité des candidats.

4.1. Critères de sélection

Seules les Offres des candidats seront analysées, notés de manière pondérée, au regard des critères mentionnés ci-dessous :

Critère Valeur Technique : 40 %

Critère Prix : 60 %

Décomposé comme suit :

Critère Valeur technique (100 pts) :

- Proposition type de contrat de location au regard de l'aspect juridique, de la durée, assurance risque cyclonique et des servitudes proposées : 40 pts
- Maintenance des installations pendant la durée de location (technique et administrative) : 30 pts
- Options proposées lors de la fin de location : 30 pts

Critère Valeur Prix (100 pts) :

- 1ère offre de loyer la plus haute (en valeur) : 100 pts

- 2ème offre de loyer suivante (en valeur) : 90 pts
- 3ème offre de loyer suivante (en valeur) : 80 pts
- - 10 pts par ordre décroissant des offres de loyers.

Aucune indemnité et aucun remboursement ne seront alloués aux candidats au titre des dépenses de déplacement, des frais d'étude et d'élaboration des propositions, quelle que soit la suite donnée à celles-ci.

La Chambre de Commerce et d'Industrie de la Réunion se réserve le droit d'interrompre, de suspendre ou d'annuler le processus de cet Appel à Manifestation d'Intérêt à tout moment et se réserve la possibilité de ne pas donner suite aux offres reçues, et ce sans que les porteurs de projet puissent demander en contrepartie une quelconque indemnisation.

Tout porteur de projet reconnaît et accepte qu'en soumettant une proposition de projet, il aura obtenu toutes les informations suffisantes pour constituer sa proposition sans réserve aucune, ni garantie de la part de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Réunion.

5. Contact

Jusqu'à la date limite de dépôt des dossiers de candidature, toute demande complémentaire pourra être formulée à l'adresse email suivante : locations@reunion.cci.fr

6. Protection des données à caractère personnel

Les parties s'engagent à respecter la législation en vigueur relative à la protection des données à caractère personnel, notamment le Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 (RGPD) et la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée. La Chambre de Commerce et d'Industrie de la Réunion agit en qualité de responsable de traitement.

Les données personnelles collectées dans le cadre de la présente convention font l'objet d'un traitement destiné à gérer les baux, AOT et autres contrats de location et sont destinées au personnel habilité de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Réunion.

Le traitement des données personnelles est fondé sur l'exécution du contrat et porte sur les Données d'identification, les données de contact, les données financières, les données relatives à l'occupation (bien, durée, usage, etc.), les correspondances et échanges et les données liées aux assurances.

Le candidat est informé qu'il bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation de traitement et d'opposition pour des motifs légitimes, et d'un droit à la portabilité de ses données, qu'il peut exercer auprès du délégué à la protection des données de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Réunion : dpo@reunion.cci.fr.

Les données sont conservées pendant la durée strictement nécessaire à la gestion de l'autorisation et archivées conformément à la réglementation applicable.

En cas de violation de données personnelles, chaque partie s'engage à informer l'autre dans les meilleurs délais et à collaborer pour la gestion de l'incident conformément à la réglementation.

Pour plus d'informations, consulter le site de la CNIL : http://www.cnil.fr.

Les annexes sont les suivantes :

- Plan de situation
- Plan de masse
- Coupes
- Façades
- Plan de toiture
- Plan RDJ
- Plan RDC
- Plan Mezzanine